

**Compte-rendu de la Séance plénière
Conseil Académique du 9 avril 2018**

Présents : 74 votants (avec pouvoir) (*liste d'émargement en annexe 1*)

L'ensemble des documents et des présentations est disponible sur :

<https://indico.lal.in2p3.fr/event/4817/>

Le Président du Conseil Académique ouvre la séance en rendant hommage à Gilles Chiocchia et Bertrand Carré.

Présentation de l'ordre du jour :

- Présentation de Gilles Bloch : résultats de l'Idex, déroulement de la période transitoire
- Vote de la motion « délégation du CAc plénier vers le CAc restreint »
- Compte rendu de la séance du 31 janvier « Formation des élus étudiants »
- Compte rendu de la séance du 5 février « Mentorats doctorantes et post-doctorantes »
- Vote responsables départements MEP, SHS, SPU, STIC
- Vote représentant CAc au Conseil d'éthique Polethis
- Vote cas particuliers recours
- Formation : points d'actualité et projet « licences »
- Points divers

1. Présentation du résultat de l'Idex – Gilles Bloch

Gilles Bloch commente le résultat du rapport du jury Idex avec la pérennisation de l'université Paris-Saclay sous trois conditions : le droit d'audit et d'amendement du budget des composantes et des écoles, le droit de veto sur les recrutements et le fait que le président de l'université ait la prérogative de signer tous les diplômes sans exception. Les conditions du jury ne seront pas soumises à un nouvel oral mais à un rapport. Un rendez-vous a eu lieu avec la Ministre qui a confirmé que si l'université est créée et que tout fonctionne il n'y aura aucun problème sur sa pérennisation. A la lecture du rapport, l'appréciation globale est plutôt bonne et Gilles Bloch rappelle qu'un gros travail a été fait. Il ne faut pas mettre un focus sur ces 3 conditions, l'objectif de la présidence est la mise en place concrète du projet afin de créer au 1^{er} janvier 2020 un établissement reconnu.

Une présentation des actions menées par la présidence sera détaillée en seconde partie de la présentation. La parole est donnée à la salle.

Interventions

Président du CAc : il est important qu'un message soit adressé à la communauté en lui indiquant

qu'il n'y a plus d'incertitude, que dans 2 ans les conditions seront évidemment remplies et que l'université existera encore en 2021.

Gilles Bloch : l'avenir de l'université Paris-Saclay n'est plus soumis à l'appréciation du jury si l'on crée ce qui a été écrit dans le document politique.

Sur les évaluations réalisées par le jury, notamment quant à la politique de ressources humaines dans les points d'amélioration, une phrase interpelle : « le point de départ pour mettre en place Paris-Saclay devrait être une réallocation des ressources humaines ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Gilles Bloch : pour le moment on va dérouler la feuille de route donnée et construire une coordination forte entre les écoles et les composantes au niveau de la définition des besoins. Peu de travail a été encore réalisé en matière de ressources humaines c'est peut-être la raison de cette remarque mais des procédures seront mis en place.

S'il n'y a pas de crainte de remise en cause des grands équilibres définis entre les composantes avant le jury, pourquoi faudrait-il attendre un délai de 30 mois puisque l'avis dit qu'il s'agit d'un maximum, est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt à raccourcir le délai pour ne pas prolonger l'incertitude sur la figure finale de l'université.

Gilles Bloch : l'évènement déterminant sera la création effective de l'établissement université Paris-Saclay avec un engagement au 1^{er} janvier 2020 pour que l'on puisse faire une rentrée universitaire 2020-2021 dans le cadre du nouvel établissement. Le rapport sera le reflet de ce qui a été réalisé entre maintenant et la création de l'établissement avec le décret paru au Journal officiel en annexe.

2. Présentation des actions menées université Paris-Saclay 2020 – Gilles Bloch

La présentation des actions ressort d'un travail lancé dès le début d'année afin de structurer le travail des 2 prochaines années dans le cadre d'une démarche projet assez rigoureuse dans laquelle nous essayons de maîtriser les incertitudes puisque qu'il s'agit d'une transformation importante, car elle concerne essentiellement 5 établissements plus 2 universités (UVSQ et UEVE) qui seront dans un premier temps moins impactées mais qui sont tout de suite dans la démarche, et les organismes qui sont dans leur essence moins remis en cause afin que l'on travaille essentiellement sur la politique de recherche, ressources humaines, ... ensuite la mise en place du nouveau modèle avec le rapprochement des établissements. Gilles Bloch présente les principaux jalons du calendrier avec comme finalité une première rentrée académique pour la nouvelle université en septembre 2020 et une apparition dans les classements internationaux. Finalisation des statuts en février 2019. Il faut que le décret de création soit créé et un an avant il faut finaliser les statuts. Afin de parvenir à l'objectif dans les temps impartis, la présidence en concertation avec les chefs d'établissements a fait le choix d'aller vers une démarche projet. Cette démarche projet aura besoin d'un accompagnement en terme d'appui et devra se faire accompagner par des sociétés spécialisées. En tout début d'année 2018, un GT « d'avant-projet » composé d'un mixte de personnel type DGS, profil administratif, VP,... a travaillé afin de déterminer une architecture et une organisation de travail pour les 2 ans qui viennent avec une définition du mode de fonctionnement du projet. Ce groupe a produit un certain nombre de documents dont un référentiel, avec notamment un schéma fonctionnel pour de nouvelles solidarités : fonction

politique (valeurs de l'université, visions et stratégie), fonctions corporates (expertises thématiques, coordination des projets stratégiques, support aux entités) ce qui représentent l'animation et la mise en œuvre de la stratégie ; des fonctions opérationnelles (centres de service partagés) pour la gestion des mutualisations et des processus de gestion ; des fonctions exercées par subsidiarité (écoles à PMJ, composantes universitaires, universités membres en devenir, organismes nationaux de recherche) qui opèrent les missions non mutualisées portées soit par l'échelon commun soit par une composante. Dans les 2 ans qui viennent il y aura une continuité de ce qui existe mais avec un chantier prioritaire : la construction pas à pas d'un avenir commun (la transformation de l'université Paris-Sud et de la ComUE ; l'intégration avec les 5 établissements,...) l'objectif n'étant pas de supprimer des emplois mais de faire avec tout ce que l'on a en commun. Slide présenté sur les acteurs de la transformation : une instance « stratégie », l'équipe projet pour la coordination et le support avec tous les groupes de travail à mettre en place : Groupe d'élaboration de l'organisation, GT graduate schools et pôles, un GT « formation 1^{er} cycle » et des GT thématiques (architecture réglementaire et institutionnelle, le modèle économique, ...). Le CAc sera sollicité pour participer à certains groupes de travail.

Interventions

Président du CAc : sur la partie statuts, est-ce que le CAc serait associé, comme par le passé, à cette réflexion ou il s'agit d'avoir juste 1 ou 2 délégués conviés au GT statuts.

Gilles Bloch : le CAc ne disposera pas de 2 à 3 mois pour émettre des propositions ; il y aura bien évidemment au moins 1 représentant du CAc au sein du GT « architecture réglementaire et institutionnelle ».

Quelques doutes sur la participation du CAc. En effet, le Conseil d'administration de l'université Paris-Saclay se réunit régulièrement mais on constate qu'il n'y a aucun procès-verbal des CA sur le site internet de l'université. Autre illustration, le problème des transports, les personnels parlent depuis des années des problèmes de transport et en janvier sans concertation des membres du CAc un avis est émis sur la thématique des transports, aujourd'hui une table ronde où la parole a été donnée brièvement à la salle. Si le CAc doit s'impliquer il faut changer les manières de faire.

Gilles Bloch : la période écoulée a été très compliquée et chargée. Ces points seront améliorés à l'avenir.

Guy Wormser répond que sur les transports il s'agissait d'une situation d'urgence, c'est donc le Bureau qui a été réuni, comme le prévoit le règlement intérieur en situation d'urgence, pour formuler l'avis du 10 janvier. En ce qui concerne le projet 2020, le futur conseil académique sera présidé par le président de l'université. Suite à une discussion avec Gilles Bloch et le Bureau du CAc, le Bureau pense qu'il serait plus efficace de se mettre dès maintenant dans la configuration future prévue.

Sur la structure de l'université : il y aura 14 partenaires (universités, établissements et organismes nationaux de recherche). Est-ce que c'est l'organisme entier ou une partie de celui-ci qui sera partenaire ?

Gilles Bloch : il n'y a pas de nouveautés sur ce point. C'est l'organisme dans son niveau de représentation le plus élevé et chaque organisme s'engage sur un périmètre géographique qui concerne le territoire Paris-Saclay. On a souhaité que les organismes participent car

l'implication des organismes est extrêmement forte.

Sur le schéma présenté on ne prend pas en compte les leçons qu'on aurait pu tirer de la gouvernance FCS ; les groupes de travail sont constitués de personnalités extérieurs, de personnes nommées et des entreprises. Si on n'implique pas les usagers et les personnels une telle démarche ne pourra aboutir à terme. D'autre part, l'université Paris Sud a voté le projet Idex mais quelles sont les dispositions législatives ou juridiques qui vont permettre à celle-ci de « s'auto-dissoudre » et de perdre sa personnalité juridique et morale ?

Gilles Bloch : A l'échelle de la réflexion, ce sont les groupes de travail dans lesquels sont associés les personnels, des différents représentants des établissements qui permettent d'avancer. On n'y arrivera pas si les personnels et les usagers ne sont pas avec nous dans la réflexion. Sur le processus de Paris-Sud, il y aura de nouveaux rendez-vous avec les différents CA pour valider les premiers statuts.

La base ne s'exprimera pas vraiment. Si on ne laisse pas un espace de liberté ce ne sera pas gagné ; Dans la sémantique de Paris-Saclay, on a l'impression d'être dans une entreprise et non pas dans une université. On parle d'investissement. Comment une université peut faire un retour sur investissement. C'est quoi l'université de demain ?

Gilles Bloch : on essaie de construire un projet hybride avec des universités de droit commun, des écoles et des organismes. L'université 2020 restera un établissement public qui sera largement subventionnée par l'état. Investisseurs : ce sont des entreprises qui nous aideront dans les projets de recherche, de formation, ... ce sont des entreprises qui peuvent payer des chaires et ce sont des personnes privées qui participent aussi à l'université.

3. Fonctionnement du CAc durant cette période de transition.

Le président du CAc rappelle que deux CAc devront fonctionner en parallèle. Le CAc de la Comue qui traitera de l'ensemble des questions relatives à la CoMUE actuelle et qui ne disparaîtra que fin 2019 ; le CAc restreint qui s'engagera dans la réflexion du projet 2020. Le Bureau propose que les membres du Conseil Académique relevant d'un organisme et travaillant dans un laboratoire NewUni ne soient pas membre du CAc restreint, sauf si le laboratoire a une tutelle Paris-Saclay. Le président propose qu'à la prochaine séance une motion portant délégation du CAc plénier au CAc restreint soit votée. Après discussion, le Bureau propose que la présidence du CAc restreint soit confiée à Gilles Bloch pour préfigurer l'organisation future telle qu'elle est définie.

Ce sera un CAc de consultation ; il est dangereux de légitimer dès maintenant ; aujourd'hui les membres du CAc sont statutaires et élus par la communauté, on ne doit pas déroger notre pouvoir à un organe qui n'est pas représentatif.

Guy Wormser : L'idée était de donner une légitimité un peu plus forte au CAc restreint dans le processus de définition de la nouvelle université. Cette idée émane d'une discussion du Bureau. L'objectif étant d'avoir le meilleur projet final.

Pourquoi ne pas faire des élections ?

On ne peut pas faire des élections sans statuts. Le CAc peut toujours s'exprimer même si le président est le président de l'université.

Est-ce que le CAc ne peut pas s'exprimer sur la présidence du CAc ?

GW : Le CAc peut s'exprimer ; rien n'est arrêté et il est possible de demander l'avis du CAc dans son ensemble

Est-ce que l'on peut prévoir des échanges entre le CAc restreint et le CAc CoMUE ?

Beaucoup de membres ont démissionné mais effectivement on peut inviter ceux qui sont encore élus. En tant que CAc CoMUE, il est possible d'inviter des représentants de NewUni afin qu'ils présentent leur projet. Un des sujets par exemple c'est le renouvellement des Labex ; la plupart des Labex ont décidé de garder leur périmètre commun (NewUni et Paris-Saclay).

Le Conseil restreint devrait être mis en place lors de la prochaine plénière (le 12 juin).

Il faut que les représentants CAc soient dans ces groupes de travail et que ceux-ci s'impliquent fortement afin de transmettre l'ensemble des informations en séance.

Le CAc est légitime, plus que ces groupes de travail, pour travailler et proposer des statuts.

GW : Des propositions émanant du CAc ont été faites notamment sur les statuts du CAc. Il est tout à fait possible de prévoir des GT CAc qui comme par le passé travaillent sur des sujets dont les conclusions sont reportées ensuite lors des GT de la présidence de l'université. Un appel à volontaires sera lancé dès que l'on aura la connaissance des futurs groupes de travail.

Le Président profite de cette intervention pour faire également appel à des volontaires pour les comités préparatoires HCERES au niveau des schools et des écoles doctorales.

4. Compte rendu de la séance du 31 janvier : formation des élus « étudiants », Sandra Oucher

La présentation est en vidéo est disponible sur indico

https://indico.lal.in2p3.fr/event/4817/contributions/15841/attachments/12919/15419/1_s_eminaire_des_elus_etudiants_-_VPE_Paris-Saclay_2018_VF.mp4

5. Compte rendu de la séance du 5 février « Mentorats doctorantes et post-doctorantes » - Sylvaine Turck-Chieze

Les slides de présentation du compte rendu de cette réunion est disponible sur indico

https://indico.lal.in2p3.fr/event/4817/contributions/15842/attachments/12949/15395/2018_ParisSaclay_Turck_FS_0904.pdf

6. Vote responsables départements MEP, SHS, SPU, STIC

Faute de quorum, il est proposé aux membres du CAc de se prononcer sur la nomination des 4 responsables de départements par vote électronique :

- Patrick Le Guéré – MEP
- Jean-Paul Markus – SHS
- Eric Chassefière – SPU

- Michel Beaudouin-Lafon – STIC

Résultats du vote électronique

Patrick Le Quéré : 91 voix Pour, 4 Non et 21 abstentions

Jean-Paul Markus : 87 voix Pour, 2 Non et 27 abstentions

Eric Chassefière : 87 Pour, 4 Non et 25 abstentions

Michel Beaudouin-Lafon : 94 Pour, 3 Non et 19 abstentions

7. Vote représentant CAc au Conseil Polethis

Suite à l'appel à volontaires : Olivier Vasseur est proposé comme représentant titulaire et Annie Klisnick comme membre suppléant.

Faute de quorum, il sera proposé aux membres du CAc de se prononcer sur cette représentation au Comité d'éthique Polethis par vote électronique.

Résultats du vote électronique, sont nommés comme représentant au sein de Polethis par 95 voix Pour, 2 Non et 19 abstentions : Olivier Vasseur Titulaire, Annie Klisnick Suppléante

8. Vote cas particuliers recours

Le président rappelle que le CAc est une instance de recours pour les étudiants. Un cas a été présenté ce matin en commission formation et recherche ; celle-ci a émis un avis défavorable à cette requête de réinscription en 4^{ème} année. Il sera proposé à la prochaine plénière la mise en place d'une commission, pour l'étude de ces demandes de recours, qui fonctionnerait comme la commission HDR. Cette commission devra s'adjoindre de rapporteurs experts, chaque cas étant différent.

9. Formation : points d'actualité et projet « licences » - Elisabeth Dufour-Gergam

- a. HCERES : l'accréditation se basera sur l'analyse du bilan HCERES. Pour ce bilan 1000 enseignants-chercheurs sont sollicités. Cette phase d'évaluation de l'offre est organisée en « champs de formations », pour la COMUE il y aura un dossier par school et un dossier par mention (46). Pour la relecture des dossiers des schools, il est fait appel à candidatures auprès du CAc afin d'avoir une vision globale. Les dossiers seront envoyés aux relecteurs à partir du 29 mai, les relecteurs auront un mois pour faire leurs commentaires. 16 relecteurs (2 par school) sont souhaités. Un séminaire est prévu les 5 et 6 juillet auquel participeront les VP formation, les responsables de mention ainsi que toutes les personnes impliquées dans les conseils des établissements. En ce qui concerne le projet des masters, il y a une volonté de présenter un projet scientifique et pédagogique de très haut niveau pour une université de classe mondiale. Pour cette offre de formation, on a besoin des porteurs

de formation actuels mais aussi d'idées nouvelles il s'agit d'un chantier de grande ampleur à déposer sur le site de l'HCERES mi-juin.

- b. Ecole de 1^{er} cycle : un dossier NCU (nouveau cursus universitaire) en réponse à l'appel à projets a été déposé sur le site de l'ANR cette semaine. En parallèle, il a été lancé en décembre, une consultation au niveau des 3 universités sur la licence. Cette consultation est déclinée en 3 phases : une partie diagnostic, une phase qui était une approche par thématique et une dernière phase de propositions. 668 contributeurs ont participé à cette consultation. L'ensemble de ces retours constituera un « livre blanc ».
- c. Lancement d'un GT sur la formation à la pédagogie des nouveaux enseignants-chercheurs. Dès la rentrée 2018, tous les jeunes enseignants-chercheurs devront suivre une formation basée sur différents volets : l'aspect réglementaire, l'aspect déploiement et l'aspect accompagnement. Ce GT mixte est constitué d'enseignants chercheurs, de personnes en charge de la pédagogie mais également des RH.
- d. Supplément à diplôme : la délivrance du supplément au diplôme s'inscrit dans un cadre réglementaire la rendant obligatoire. Ce document décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur qui est une annexe du diplôme de master.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 12 juin 2018 sur le Campus d'Orsay – Amphithéâtre G2 – Bât.450.

La séance est levée à 17h00.